

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-16

Objet : Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé.

Rapporteur: Mme SAADI

Par décision du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé de passer un accord partenarial avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives, CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre la Garantie des Risques Locatifs et mobiliser le parc privé locatif afin d'encourager les propriétaires bailleurs à louer leurs logements inoccupés.

Pour donner une nouvelle impulsion à ce dispositif et en élargir l'impact sur le marché locatif, les critères d'accès à cette mesure ont été élargis par avenant le 17 mai 2013, en portant la durée de la vacance à six mois et en permettant que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier du dispositif s'ils louent à des ménages locataires « jeunes de moins de 30 ans » respectant les critères d'éligibilité de la GRL et sans condition de vacance du logement. Le dispositif est à la fois un outil de réduction de la vacance et d'attractivité des jeunes ménages à Metz.

Après examen de nouveaux dossiers, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge douze primes d'assurance du contrat GRL pour un montant total de 2 350,24 € réparti conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Décret n° 2009-1620 du 23 décembre 2009 fixant les règles de gestion et de fonctionnement du fonds de Garantie Universelle des Risques Locatifs,

VU le Décret n° 2009-1621 du 23 décembre 2009 fixant le cahier des charges de la GRL prévu au g de l'article L. 313-3 du code de la construction et de l'habitation au titre de la Garantie Universelle des Risques Locatifs,

VU le Décret n° 2009-1623 du 23 décembre 2009 relatif à la garantie de l'Etat au titre de la Garantie Universelle des Risques Locatifs pris en application de l'article 85 de la loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007,

VU l'accord partenarial signé le 4 février 2012 entre la Ville de Metz, l'APAGL, CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre le dispositif de Garantie des Risques Locatifs et de mobilisation du parc locatif privé en application de la décision du Conseil Municipal du 26 janvier 2012,

VU l'avenant n°1 signé le 17 mai 2013 concernant l'extension des critères d'attribution de la Garantie des Risques Locatifs et faisant suite à la décision du Conseil Municipal du 25 avril 2013,

VU les douze nouveaux dossiers et conventions transmis et validés par CILGERE et PLURIAL Entreprises concernant la prise en charge de la prime d'assurance du contrat GRL par la Ville de Metz,

CONSIDERANT l'intérêt de réduire la vacance des logements habitables et d'attirer les jeunes ménages à Metz.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** la prime d'assurance du contrat GRL des propriétaires bailleurs concernés pour un montant total de 2 350,24 € réparti comme suit :

Propriétaire	Adresse du logement loué	Date de prise d'effet du bail	Montant annuel de la prime d'assurance
KHELIL Hoda	52, rue aux Arènes à Metz	08/05/2013	247,20 euros
LEONARD Alain	5, rue René Paquet à Metz	01/09/2013	130,35 euros
ESTEVEES Armando	21, rue du Sablon à Metz	18/10/2013	171,60 euros
GERARDIN Marie-Thérèse	23, rue Mangin à Metz	01/12/2013	198,00 euros
DI PAOLO Lucien	12, rue du Béarn	01/01/2014	155,10 euros
BEAUFILS Gérard	4, rue Coislin à Metz	15/01/2014	151,80 euros

BERTRAND Michel	14, rue René Paquet à Metz	15/01/2014	187,42 euros
CAMPO Cristelle	3, rue Turgot à Metz	10/10/2013	211,20 euros
PEIFFER Sylvie	51 ter, Sente à My à Metz	20/03/2014	292,36 euros
LOZANO Marcel	28, rue Pasteur à Metz	25/04/2013	30,00 euros
BENEYTON Nadine	147, avenue André Malraux à Metz	01/11/2013	220,80 euros
SCHMIDT Irène	137, avenue de Strasbourg à Metz	23/01/2014	354,41 euros

Vu et présenté pour enrôlement,
 Signé :
 Pour le Maire
 L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Logement Habitat
 Commissions :
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
 date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ